

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTIONS
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT
PRESTATION DE
SERVICE UNIQUE –
« ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DE
JEUNES ENFANTS
DE LA NAISSANCE A
4 ANS » AVEC LA
CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE
SEINE-SAINT-
DENIS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Irina SCHAPIRA, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS EXCUSES : Georges AMZEL

SECRETAIRE :
Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D59-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE UNIQUE – « ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA NAISSANCE A 4 ANS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler les conventions d'établissement du jeune enfant et d'approuver les termes des projets de convention N° 2017 – 103, N° 2017 – 104, N° 2017 – 105, N° 2017 – 106,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention,

Monsieur Patrick CARROUER s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE Les Projets de conventions d'objectifs et de financement prestation de service unique – « établissements d'accueil du jeune enfant de la naissance à 4 ans »,

- N° 2017 - 103 Crèche collective des Bruyères
- N° 2017 – 104 Crèche collectives des Sentes
- N° 2017 - 105 Multi accueil des Sentes
- N° 2017 – 106 Halte Jeux Louise Michel

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les dites conventions citées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la commune.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Le trésorier municipal de la ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D59-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2017**
- et de son affichage le **31 MARS 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

33 Voix pour

..... **Voix contre**

..... **Abstention(s)**

1 Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D59-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

